



Signature contrat d'assurance

Par **Philippe32**, le **28/05/2015** à **22:17**

Bonsoir ma femme a signé un contrat d'assurance sans le lire et donc ne s'est pas informée des clauses du contrat comment pouvons nous faire pour annuler le contrat. Merci d'avance de toute réponse

Par **tec34**, le **30/05/2015** à **11:00**

Bonjour

La vente des contrats d'assurance est réglementée.

Si elle a souscrit le contrat chez un professionnel il n'y a pas de délais de rétractation sauf sur certains comme les contrats d'assurance vie mais la plupart des assureurs autorisent jusqu'à 10 jours pour se rétracter

Si elle a souscrit le contrat sur internet ou suite à une publicité elle a 2 semaines pour se rétracter sans aucune pénalité (cette règle ne concerne pas l'assurance vie qui elle a toujours 30 jours)

Il faudrait donc nous en dire plus sur le type de contrat souscrit, merci d'avance